Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 34 (1954)

Heft: 12

Artikel: Réflexions sur la politique française du commerce extérieur

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888566

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre de commerce suisse en France a organisé le 3 décembre dernier, dans les salons de l'Union interalliée à Paris, à l'intention de ses membres domiciliés ou de passage dans la région parisienne, un déjeuner-conférence, à l'issue duquel M. Marcel Dreyfus, président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, a bien voulu faire une communication intitulée « réflexions sur la politique française du commerce extérieur ». Nous remercions très sincèrement M. Marcel Dreyfus de nous avoir autorisés à publier ici un bref résumé de son exposé si clair et si captivant.

L'éminent conférencier, qui a examiné tout d'abord la politique française du commerce extérieur depuis la Libération, divise les dix dernières années qui viennent de s'écouler en trois périodes.

La première, qui part de la fin de 1944 et va jusqu'à 1951, est celle au cours de laquelle la France, du fait des ruines de la guerre et de l'occupation, a été contrainte de demander une aide importante à l'étranger pour financer ses achats à l'extérieur. Une certaine insouciance a régné à l'égard de ce problème que les gouvernements successifs ont considéré, à tort, comme mineur parmi tous ceux qu'à travers de grandes difficultés ils ont eus à résoudre.

La deuxième période couvre les années 1951, 1952 et 1953. Les efforts qui s'imposaient (notamment en contre-partie de l'aide Marshall) n'ayant pas été accomplis au cours de la première période, la crise des finances extérieures éclata et conduisit à l'emploi d'artifices (aide à l'exportation et blocage des importations avec suspension de toutes les mesures de libération antérieurement prises).

La troisième période est celle qui s'est amorcée au début de 1954 et qui n'en est donc qu'à ses débuts. C'est avec elle que s'inaugure vraiment une politique française du commerce extérieur due plus spécialement aux conceptions de M. Edgar Faure qui, contre des oppositions farouches, a eu le courage d'imposer le retour à la libération des échanges, et qui a marqué la volonté d'aligner en cette matière les méthodes françaises sur celles des pays de l'O. E. C. E.

C'est d'ailleurs une obligation économique pour la France d'adopter une attitude plus libérale en matière d'importation, et plus spécialement en ce qui concerne les objets manufacturés. M. Dreyfus rappelle, en effet, le cycle qui résulte inéluctablement de la pauvreté naturelle du pays en matières premières. La nécessité impérieuse d'importer ces matières premières entraîne l'obligation d'exporter pour les payer. Au premier rang des produits exportables par la France se trouvent traditionnellement les objets manufacturés qui constituaient avant la guerre les deux tiers de ses exportations.

Actuellement, précise l'orateur, les importations françaises comprennent 10 % de denrées alimentaires, 16 % de produits manufacturés et 74 % de matières premières. A l'exportation, en revanche, les produits manufacturés représentent 30 % du total. En chiffres absolus, pour les dix premiers mois de 1954, les importations françaises de ces produits se sont élevées à 154 milliards de francs, tandis que leurs exportations se montent à 230 milliards.

Or, il est évident que les pays étrangers, pour absorber ces exportations, exigeront toujours que la France ouvre ses frontières à leurs propres produits manufacturés. Cependant, contre cette logique économique a toujours joué, mais surtout dans les années récentes, un protectionnisme sévère qui est, au reste, dans la tradition française. A ce

propos, le conférencier rappelle tous les moyens qui ont été mis en œuvre par la France entre les deux guerres mondiales pour freiner à tout prix les importations. Dans bien des circonstances la France a été l'initiatrice de systèmes protecteurs, et c'est elle notamment qui a inventé en 1931 le contingentement des importations. L'explication qui peut être donnée de cette permanence dans le comportement protectionniste français doit être trouvée dans les pressions très fortes exercées sur les divers gouvernements par les différents groupes d'intérêts.

M. Dreyfus passe ensuite en revue les multiples raisons invoquées depuis trente-cinq ans par certains éléments de la production française pour justifier les diverses restrictions à l'importation, et il constate que, malgré les nombreuses variations de la conjoncture économique et financière à travers cette longue période, l'attitude protectionniste ne s'est jamais démentie.

S'arrêtant au motif principal invoqué depuis deux ans pour justifier le maintien intégral des restrictions quantitatives, c'est-à-dire la disparité des prix français par rapport aux prix étrangers, le distingué président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique montre que si, en général, cette disparité est incontestable, elle est surtout préjudiciable en matière d'exportation, ce qui justifierait dans une certaine mesure l'aide à l'exportation accordée sous différentes formes. En revanche, les effets de cette disparité sont moins sensibles à l'importation puisque — il ne faut pas l'oublier — il existe un système compensateur qui s'appelle le droit de douane.

L'orateur donne une explication psychologique de ce climat protectionniste, en soulignant notamment que l'instinct de propriété est très vif au cœur des Français. A l'appui, il donne lecture de certains passages d'ouvrages datant du milieu du XIXº siècle, qui condamnent déjà l'âpreté du sentiment protectionniste français, et cette lecture montre qu'à plus d'un siècle de distance la mentalité des milieux intéressés n'a pas varié.

Pour conclure, M. Dreyfus déclare qu'il est absolument utopique de considérer le commerce international comme un combat qui ne doit être déclenché qu'à partir du moment où tous les partenaires ont des chances égales. S'il est vrai que la France souffre en ce moment de certains handicaps, il n'est pas niable que d'autres pays auraient également des raisons de faire valoir quelques-unes de leurs infériorités. Il y a, entre les nations, comme entre les individus, des inégalités qui sont irréductibles. Elles tiennent à la nature humaine, à la géographie, à l'histoire, à bien d'autres causes. Chaque nation doit donc, pour ce qui la concerne, accomplir les efforts nécessaires pour compenser - d'une façon ou d'une autre - ces différences afin de jouer franchement son jeu dans la compétition générale. La France est une assez grande nation pour adopter dans ce domaine une politique qui soit à sa mesure. Il semble qu'heureusement elle soit maintenant engagée dans cette voie.